



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 85.2022 - édition du 13/04/2022



**DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
SUR LA COMMUNE DE ST CEZAIRE SUR SIAGNE (06530)**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Nice

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19 ;

Considérant la situation du réseau local des débiteurs de tabac ;

Considérant que la Chambre syndicale départementale des buralistes des Alpes maritimes a été régulièrement consultée ;

DÉCIDE

La fermeture du débit de tabac ordinaire permanent situé sur la commune de St Cézaire sur Siagne situé 550 route de Draguignan, pont de Siagne, 06530 St Cézaire sur Siagne à compter du 13 avril 2022

Fait à Nice le 13 avril 2022

Le directeur régional

Roger COMBE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

S O M M A I R E

Direction regionale.....	2
direction interregionale douanes dts indirects Paca Corse.....	2
Reglementation.....	2
Decision fermeture debit tabac St Cezaire.....	2

Index Alphabétique

Decision fermeture debit tabac St Cezaire.....	2
direction interregionale douanes dts indirects Paca Corse.....	2
Direction regionale.....	2